



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Groupement Direction

Draguignan, le 29 septembre 2020.

ELECTION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU VAR

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le mardi 29 septembre 2020 à 09 heures s'est réunie au service départemental d'incendie et de secours du Var, la commission de recensement des votes prévue à l'article 8 de l'arrêté n° 2631 en date du 24 juillet 2020 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var portant organisation des élections du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Ladite commission est composée de :

- Le Préfet, président, ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil d'Administration ou son représentant ;
- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;

- Deux Maires :
 - * Maire de COTIGNAC ;
 - * Maire de SEILLANS ;

- Deux Présidents d'EPCI :
 - *Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;
 - *Président de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Les membres présents ont procédé au recensement des votes émis dans le cadre des opérations électorales des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV conformément à l'arrêté susvisé ci-dessus.

Considérant qu'une liste a été déposée au service départemental d'incendie et de secours du Var, dans les conditions requises :

- « ENSEMBLE POUR L'AVENIR » SOUTENUE PAR L'UDSP VAR

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre total d'enveloppes mises à part
Les enveloppes extérieures non restituées par la Poste le 29 septembre 2020	0
Total général	0

A l'issue de ce recensement, les résultats portant sur le renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV sont les suivants :

Nombre d'inscrits : **4221**

Nombre de votants : **2105**

Nombre de suffrages exprimés : **1777**

Nombre de votes blancs et nuls : **328** dont 164 scrutins nuls et 164 bulletins blancs

Nombre de suffrages obtenus par :

« ENSEMBLE POUR L'AVENIR » SOUTENUE PAR L'UDSP VAR: **1777** suffrages soit **8** sièges.

Sont élus :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1.	Sapeur 1 ^{ère} Classe Thibaut THEVELIN « Ensemble pour l'avenir »	1.	Sapeur 1 ^{ère} Classe Elsa DUCHEMIN « Ensemble pour l'avenir »
2.	Sapeur 1 ^{ère} Classe Mélanie VASSALO « Ensemble pour l'avenir »	2.	Sapeur 1 ^{ère} Classe Caroline GUILLAUME « Ensemble pour l'avenir »
3.	Caporal-Chef Joy MASULLI « Ensemble pour l'avenir »	3.	Caporal-Chef Frédéric LORINE « Ensemble pour l'avenir »
4.	Sergent Solange ROTTIERS « Ensemble pour l'avenir »	4.	Sergent-Chef Olivier RIO « Ensemble pour l'avenir »
5.	Adjudant-Chef Gilles BOYER « Ensemble pour l'avenir »	5.	Adjudant-Chef Laurent INNOCENZI « Ensemble pour l'avenir »
6.	Capitaine Stéphane LHOMME « Ensemble pour l'avenir »	6.	Lieutenant Jean REGOURD « Ensemble pour l'avenir »
7.	Lieutenant Franck BAUDOIN « Ensemble pour l'avenir »	7.	Lieutenant Patrice VILLA « Ensemble pour l'avenir »
8.	Médecin Lt- Colonel Jean Claude CORNIFLAU « Ensemble pour l'avenir »	8.	Infirmier Principal Laurence CHAVAROC « Ensemble pour l'avenir »

Le présent procès-verbal, signé par le président de la commission, sera affiché à la Direction départementale, dans les centres de secours, dans les groupements territoriaux et sera publié sur le portail intranet de l'établissement.

Les résultats peuvent être contestés dans les 10 jours qui suivent leur proclamation devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9. Le tribunal compétent peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
de la commission de recensement des votes


Eric de WISPELAERE
Sous-Préfet de Draguignan